

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 6 juin 2025 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes regroupés au sein d'une communauté professionnelle de santé d'exercer leur art sans prescription médicale

NOR : TSSS2513102A

Le Premier ministre, la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins,

Vu la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, notamment son article 3 modifié ;

Vu la loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025, notamment l'article 67 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-12 et L. 4321-1 ;

Vu le décret n° 2024-618 du 27 juin 2024 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes participant à une communauté professionnelle territoriale de santé d'exercer leur art sans prescription médicale, notamment son article 4 ;

Vu l'avis de l'Académie nationale de médecine du 27 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé du 27 juin 2024 ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 22 avril 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les départements mentionnés à l'article 4 du décret du 27 juin 2024 susvisé sont les suivants :

- Aude ;
- Deux-Sèvres ;
- Côtes d'Armor ;
- Gers ;
- Haute-Corse ;
- Haut-Rhin ;
- Isère ;
- Loiret ;
- Martinique ;
- Mayotte ;
- Meurthe-et-Moselle ;
- Nord ;
- Réunion ;
- Rhône ;
- Seine-Maritime ;
- Tarn ;
- Var ;
- Vendée ;
- Yonne ;
- Yvelines.

Art. 2. – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 juin 2025.

*La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,*
CATHERINE VAUTRIN

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation :
La secrétaire générale du Gouvernement,
CLAIRE LANDAIS

*Le ministre auprès de la ministre du travail,
de la santé, des solidarités et des familles,
chargé de la santé et de l'accès aux soins,*
YANNICK NEUDER